



**European Committee  
of the Regions**

**Changer les règles du commerce international:  
un préalable indispensable pour relever les défis de l'agriculture, de  
l'alimentation et de la planète  
Guillaume Cros  
Bruxelles le 8 mars 2018**

Mesdames et Messieurs,

Je vous remercie de me donner la parole en tant que rapporteur auprès du Comité européen des régions sur la Pac post 2020.

Nous avons vu depuis ce matin que les règles actuelles du commerce international sont en décalage complet par rapport aux objectifs de sécurité alimentaire, énergétique et écologique : notre planète chauffe, les paysans disparaissent, la faim persiste, tandis que le pouvoir des multinationales se renforce. L'exode rural est devenu mondial et engendre des phénomènes migratoires importants, avec toutes les conséquences que nous connaissons actuellement. En 2008, Michel Barnier, alors ministre de l'agriculture français résumait le problème ainsi : « *si le libre-échange avait réduit la faim dans le monde, cela se saurait* ».

Dans son avis sur la PAC post 2020, le Comité européen des régions souligne que l'Union européenne, devenue premier importateur et exportateur alimentaire mondial, a renforcé sa dépendance vis-à-vis des pays tiers et développé une politique commerciale en contradiction avec ses objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre. Les 25 plus gros porte-conteneurs polluent autant que 750 millions de voitures !

De plus les exportations européennes d'excédents (poudre de lait, poulet, concentré de tomates, etc.) à des prix inférieurs aux coûts de production européens et aux coûts de production africains minorent les capacités productives de pays africains et favorisent l'émigration des populations rurales, contrairement à l'engagement de l'UE de tenir compte des objectifs de développement durable (ODD) adoptés par les Nations unies en 2015 dans sa «politique de cohérence pour le développement». C'est pour cette raison que le Comité européen des régions demande à l'UE de peser de tout son poids de premier importateur et exportateur mondial de denrées alimentaires pour modifier les règles du commerce international agricole dans le sens de relations commerciales plus justes et plus solidaires. Afin d'aller plus loin dans la réflexion, je pense qu'il faudrait fixer des objectifs et des principes nous permettant d'aller vers des relations commerciales plus justes et plus durables. En voici quelques-uns :

- Chaque Etat ou Union (comme l'UE) doit avoir le DROIT de définir sa politique agricole et alimentaire suivant les besoins de sa population et ses conditions agro-climatiques, en respectant les règles internationales en matière de travail, d'environnement et de santé. En contrepartie, il a le DEVOIR, ce faisant, de ne pas nuire aux économies agricoles des pays tiers, en résumé de ne pas exporter de produits agricoles/alimentaires à des prix inférieurs à leur coût, dans le pays exportateur, d'une production durable (écologiquement et socialement). Le soutien interne est autorisé, à condition qu'il ne serve pas directement ou indirectement à exporter à un prix inférieur à son coût de production. Ces principes sont à la base de la souveraineté alimentaire.
- La priorité de la politique agricole doit être l'alimentation de la population, ce qui n'exclut pas des échanges internationaux, mais les met à leur juste place, qui reste importante : dans les prochaines décennies par exemple, certains pays (Maghreb, Machrek, Bangladesh, Moyen-Orient,...) resteront importateurs de céréales et certains autres (Canada, USA, Australie, .... ) exportateurs de céréales : nous avons besoin pour cela de règles justes. Mais, par exemple, exporter des pommes en Chine et en importer de ce pays est absurde sur de nombreux plans.

- Les droits de douane doivent être autorisés, si nécessaire, pour protéger les producteurs d'importations ruinant leurs capacités de production – à condition que le DEVOIR explicité plus haut soit respecté.
- L'obligation actuelle (accord OMC) d'importer un certain pourcentage de chaque produit agricole doit être supprimée.
- L'objectif de sécurité alimentaire (food security) nous oblige à veiller à ne pas être, autant que possible, dépendant d'autres régions du monde pour notre alimentation de base.
- Pour stabiliser les prix agricoles, il faut compléter de nouvelles règles d'échange avec des règles d'organisation et de régulation des marchés agricoles internationaux, qui pourraient être différentes suivant les productions agricoles : il faut, entre autres retrouver des stocks de sécurité alimentaire.
- Il faut limiter le droit des sociétés transnationales, qui contrôlent aujourd'hui une grande partie du commerce mondial.

La commission agriculture et la commission du développement du Parlement ont débattu le 27 février de l'impact de la PAC sur les pays en développement. C'est un bon début, mais il faut aller plus loin en remettant en cause les règles actuelles et débattre de nouvelles règles multilatérales.

Je vous encourage donc tous à poursuivre cette réflexion dans vos organisations et instances respectives. Comme le disait Edgar Pisani, ancien ministre de l'agriculture et commissaire européen, au moment de la réforme de la PAC de 1992 : « le temps est venu de ne plus corriger, le temps est venu d'inventer.... ».

---